

Analyse des prix à la production et à la consommation des grands distributeurs suisses

Comparaison entre conventionnel et bio

Une recherche de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse sur mandat de l'association Marchés Équitables Suisse (MÉS)

Olten, le 02 octobre 2023

Table des matières

1	Situation de départ	3
2	Aperçu des études réalisées jusqu'à présent	3
3	Objectif de l'étude	4
4	Méthodologie et base de données	4
4.1	Prix à la production	4
4.2	Prix à la consommation	4
4.3	Comparaison des prix à la production et à la consommation	5
5	Prix des produits laitiers	5
5.1.1	Résultats lait entier	6
5.1.2	Résultats yogourt	6
5.1.3	Résultats fromage emmental	7
6	Prix des produits carnés	8
7	Prix pommes de terre	8
8	Prix œufs	9
9	Prix carottes	10
10	Prix des pommes	11
11	Résumé	12
12	Conclusion	12
13	Bibliographie	14
14	Annexe	15

1 Situation initiale

Ces derniers temps, le débat sur la transformation vers des systèmes alimentaires durables s'est de plus en plus focalisé sur les problèmes de vente sur le marché. Dans ce contexte, la discussion s'est de plus en plus déplacée vers la fixation des prix des produits et la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur (Preisüberwacher, 2023 ; Jean & Sandra, 2022). En Suisse en particulier, un pays qui met fortement l'accent sur la qualité et la durabilité, les différences de prix souvent considérables entre les produits bio et conventionnels soulèvent des questions (Binswanger, 2022). Dans quelle mesure ces majorations de prix sont-elles justifiées et le pouvoir de marché des différents acteurs joue-t-il un rôle dans la fixation des prix ? Les agriculteurs et agricultrices sont confrontés au défi de promouvoir des méthodes de culture durables tout en offrant des prix compétitifs (Jean & Sandra, 2022). Si leurs revenus sur les produits bio sont trop faibles, les producteurs ne sont pas incités à cultiver des produits bio durables. La Confédération ayant pour mission de promouvoir une production respectueuse des animaux et de l'environnement (Conseil fédéral, 2022), il convient de se demander quels sont les incitations financières et les facteurs qui influencent la production de produits bio. Cependant, le manque de transparence dans la fixation des prix par les grands distributeurs rend difficile la réponse à la question de savoir pourquoi les produits bio sont en général tellement plus chers que leurs alternatives non bio, et stimule ainsi le débat sur l'équité des prix sur le marché alimentaire suisse.

2 Aperçu des études menées jusqu'à présent

Plusieurs études ont déjà été menées en Suisse sur le thème des chaînes de valeur pour les produits conventionnels, bio et labellisés. La Protection suisse des animaux (PSA) a par exemple lancé plusieurs études qui indiquent que la part des coûts de production dans le prix à la consommation de la viande de bœuf et de porc (Binswanger, 2022) et de divers produits laitiers (Protection suisse des animaux PSA, 2021) est proportionnellement plus faible pour les produits bio et labellisés que pour les variantes de produits conventionnels. De plus, la disposition à payer des consommateurs diminuerait si l'écart de prix entre les produits conventionnels et les produits bio augmentait, ce qui réduirait la demande de produits respectueux des animaux et de l'environnement. Les études attribuent ce résultat au pouvoir relatif des grands distributeurs Migros et Coop sur le marché (Binswanger, 2022 ; Protection suisse des animaux PSA, 2021).

La Fédération romande des consommateurs (FRC) est parvenue à une conclusion similaire en réalisant des études similaires en Suisse romande et en examinant les marges de produits tels que le lait, les fruits et les légumes (Jean & Sandra, 2022). Selon cette étude, les coûts de production des légumes bio sont environ 30% plus élevés que ceux des légumes conventionnels. En revanche, en ce qui concerne les prix à la consommation, la variante bio est jusqu'à près de 50% plus chère en 2022. Les résultats des études suisses ont été repris par le Surveillant des prix, qui a lancé une enquête préliminaire concernant les différences de prix entre les aliments bio et conventionnels (Surveillant des prix, 2023). L'enquête n'a pas abouti à une conclusion claire, mais elle met en évidence le problème du pouvoir de marché de Migros et Coop, qui a été cité comme explication possible des marges exceptionnellement élevées sur les produits bio (Surveillant des prix, 2023).

Une étude de cas récente de l'Université de Lausanne confirme qu'il existe de grandes différences de bénéfices au sein des chaînes de valeur des produits agricoles suisses, souvent au détriment des producteurs (Pawlak, Wyss, Barjolle, & Burrus, 2023). Selon Pawlak, Wyss, Barjolle et Burrus (2023), les producteurs ont déclaré que la distribution de produits bio n'était guère intéressante financièrement par rapport aux produits conventionnels, car le supplément de prix pour les produits bio compense à

peine les coûts de production supplémentaires pour respecter le cahier des charges bio, ce qui rend la marge finale maigre. Une étude menée par Agroscope dans le domaine de la viande de bœuf et de porc parvient à une conclusion similaire, montrant que la rémunération des prestations de bien-être animal pour les produits labellisés ne permet pas de couvrir les coûts (Gazzarin, Meier, & Zimmert, 2020).

3 Objectif de l'étude

La présente étude examine dans quelle mesure la différence de prix entre le prix à la production et le prix à la consommation diffère entre les produits conventionnels et les produits bio. L'objectif est de vérifier si les produits bio présentent une part disproportionnée de valeur ajoutée dans le commerce par rapport aux produits conventionnels. Pour ce faire, la différence entre les prix à la consommation et les prix à la production est calculée pour différents produits. Ensuite, les différences entre les produits conventionnels et les produits bio sont comparées. Afin d'élargir les conclusions des études précédentes, les pommes de terre, les œufs, les carottes et les pommes ont été ajoutés aux produits laitiers et carnés. Les produits suivants ont été étudiés : Produits laitiers (lait entier, yaourt et fromage d'Emmental), produits carnés (viande de bœuf hachée, tranches de bœuf, filet de porc et jambon de derrière), pommes de terre, œufs, carottes et pommes (variété Gala).

4 Méthodologie et base de données

4.1 Prix à la production

Les prix à la production correspondent aux prix payés aux producteurs de chaque marchandise. Les prix à la production ou les prix indicatifs à la production - s'ils existent - de l'interprofession concernée ont été utilisés comme base de données pour la présente étude, c'est-à-dire la Coopérative des producteurs suisses de lait (PSL) pour les prix du lait et l'Union suisse des paysans (USP) pour les prix de la viande, Swisspatat pour les prix des pommes de terre, Suisse Garantie pour les prix des carottes et Fruit-Union Suisse et Bio Suisse pour les prix indicatifs des pommes. Les prix à la production pour les œufs ont été obtenus auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG, 2023). Des détails sur les prix à la production utilisés sont donnés ci-après dans le chapitre correspondant au produit. Dans les cas où aucun prix à la production n'était disponible, des prix indicatifs ont été utilisés. Les prix indicatifs correspondent aux prix de vente recommandés par les interprofessions concernées. Comme les prix indicatifs ne sont pas contraignants pour les producteurs, les prix à la production effectivement réalisés peuvent s'écarter des prix indicatifs.

Groupe de produits	Type de prix	Source
Produits laitiers	Prix à la production	Coopérative des producteurs suisses de lait
Produits carnés	Prix à la production	Union suisse des paysans / Proviande
Pommes de terre	Prix indicatif	Swisspatat
Œufs	Prix à la production	Office fédéral de l'agriculture
Carottes	Prix indicatif	Suisse Garantie / Rapport agricole 2022
Pommes	Prix indicatif	Fruit-Union Suisse / Bio Suisse

Tableau 1 : Aperçu des prix à la production utilisés

4.2 Prix à la consommation

Les prix à la consommation - c'est-à-dire les prix payés par les consommateurs lors de l'achat de produits - ont été relevés entre août et septembre 2023 auprès des deux grands distributeurs Migros et Coop (pondération 50% Migros et 50% Coop, sauf mention contraire). Une distinction a été faite entre les catégories de produits suivantes : "standard-bas", "standard-haut" et "bio". Alors que la catégorie "standard-bas" comprend des produits standard de la catégorie de prix inférieure (p. ex. M-Budget ou Prix-Garantie), la catégorie "standard-haut" désigne des produits d'un niveau de prix moyen. Tant "standard-bas" que "standard-haut" peuvent contenir des produits labellisés, comme par exemple ceux d'IP-SUISSE. La catégorie "bio" regroupe les produits qui ont été produits selon les directives bio. Cette catégorie regroupe entre autres des labels bio tels que Naturaplan Bio, Migros Bio, Bio Suisse et Bio Weide-Beef.

4.3 Comparaison des prix à la production et à la consommation

Afin de comparer les prix à la consommation (PC) et les prix à la production (PP) de différents produits bio et conventionnels, nous utilisons ci-après une valeur indicatrice qui met en relation la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production pour la variante de produit bio et la variante de produit conventionnel, c.-à-d.

$$\text{Indikatorwert} = \frac{KP_{\text{Bio}} - PP_{\text{Bio}}}{KP_{\text{konv.}} - PP_{\text{konv.}}}$$

Si la valeur de l'indicateur est supérieure à 1, cela signifie que d'autres coûts de valeur ajoutée ou des bénéfices supplémentaires sont inclus dans le prix à la consommation bio par rapport à la variante de produit conventionnelle, en plus des coûts supplémentaires payés pour la production bio.

Un exemple :

Le prix à la production d'un produit est de 2 francs par kilo et le prix à la consommation de 4 francs par kilo. Dans la variante bio du même produit, le prix à la production est de 3 francs par kilo et le prix à la consommation de 6 francs. En d'autres termes, dans la variante bio, le producteur est payé un franc de plus par kilo pour la production (p. ex. pour couvrir les coûts occasionnés par les prestations en faveur du bien-être des animaux). Dans les deux cas, la part du prix à la production dans le prix à la consommation est de 50%. Si les coûts de la variante bio ne différaient que de la majoration des coûts de production (c.-à-d. un franc dans cet exemple), le produit bio coûterait 5 CHF au lieu de 6 CHF. Cela correspondrait à une valeur indicatrice de 1 au lieu de 1,5. Si la valeur de l'indicateur est supérieure à 1, cela signifie que la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production est plus importante pour la variante bio que pour la variante conventionnelle.

5 Prix des produits laitiers

Les prix du lait entier, des yaourts et de l'emmental ont été étudiés. Les prix à la production ont été obtenus auprès de la Coopérative des producteurs suisses de lait (PSL). Pour le lait entier (pasteurisé) et les yogourts conventionnels, le prix à la production du lait de centrale "tapis vert" a été

utilisé et pour les variantes bio, le prix à la production du lait de centrale bio¹. Pour le produit "Emmentaler Käse", les prix à la production du lait de fromagerie Emmentaler AOP conventionnel et bio ont été utilisés². Les prix à la consommation ont été saisis directement sur les sites Internet des produits de Migros et Coop (état au 17.08.2023). Pour chaque catégorie de produits (standard-bas, standard-haut et bio), un produit comparable de Migros et Coop a été sélectionné - pour autant qu'il existe - et la valeur moyenne des deux prix à la consommation a ensuite été calculée. Pour les yogourts, deux variétés (moka et fraise) ont été utilisées.

5.1.1 Résultats du lait entier

La figure 1 présente les prix à la production et à la consommation³ pour le lait entier (pasteurisé). En comparaison avec le lait standard-bas, la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production est plus importante pour le lait bio et standard-haute. Si l'on compare les différences entre la variante bio et les produits conventionnels en calculant la valeur de l'indicateur (voir tableau 2), on constate que la différence de prix est 1,44 fois plus élevée (c'est-à-dire 44% de plus) pour la variante bio que pour la variante standard basse et 1,03 fois plus élevée (c'est-à-dire 3% de plus) que pour la variante standard haute. En comparaison, dans une étude européenne de 2020 (Orsini, et al., 2020), la différence de prix pour le lait bio était 1.23 fois plus élevée en Allemagne et 1.07 fois plus élevée en France que pour le lait conventionnel.

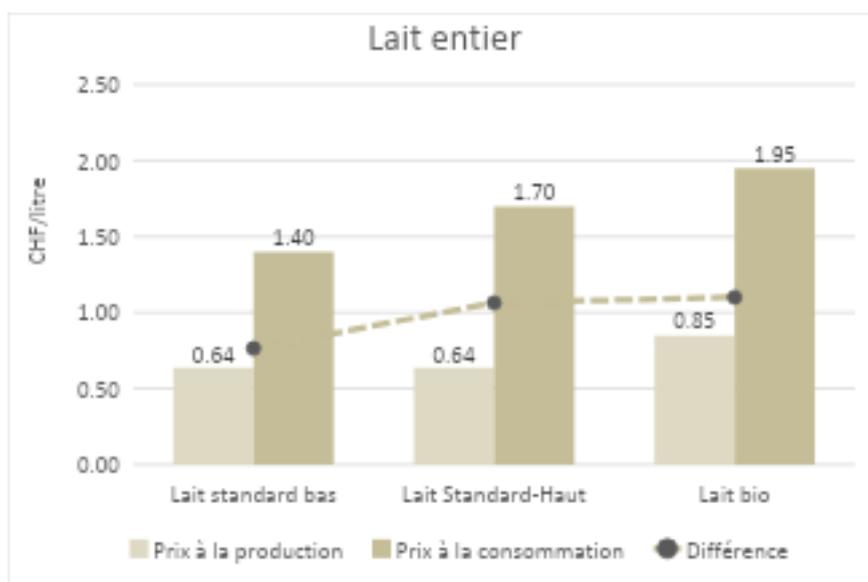


Figure 1 : Prix à la consommation et à la production pour le lait entier en CHF/litre. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

5.1.2 Résultats des yaourts

Pour les yaourts, la différence de prix entre le prix à la consommation et le prix à la production est environ 1,62 fois plus élevée pour un yaourt bio que pour un yaourt conventionnel (calcul effectué en

¹ Moniteur des prix du lait, état juillet 2023, PSP 180'000 PER Prix moyen juillet 2023, hors supplément de 5 centimes pour le lait commercialisé, versé par la Confédération aux producteurs de lait.

² Moniteur des prix du lait, situation en mars (en raison de données manquantes pour l'Emmentaler bio) et juillet 2023 (Emmentaler conventionnel), prix à la production à la ferme, sans supplément pour le lait commercialisé et sans supplément de non-ensilage (SNS).

³ Pour le lait entier Migros, le produit labellisé "Valflora IP-SUISSE" a été utilisé pour le standard bas (3.5% de matière grasse, haut pasteurisé) et le standard haut (3.5% de matière grasse, UHT).

supposant qu'un yaourt à la fraise ou au moka est composé de 95% de lait), voir figure 2 et tableau 2 en annexe. La différence entre les prix à la production bio et conventionnels semble se creuser davantage pour les prix à la consommation, dans le sens où le yaourt bio est proportionnellement plus cher.

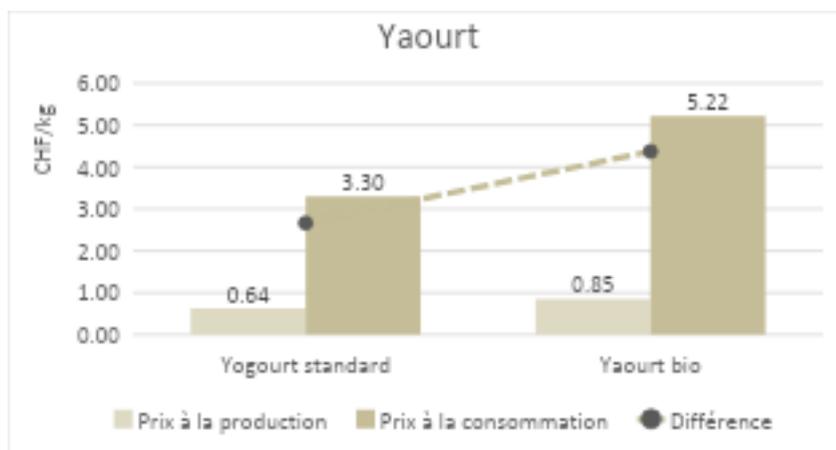


Figure 2 : Prix à la consommation et à la production des yogourts en CHF/kg. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

5.1.3 Résultats de l'Emmental

Pour l'emmental, la part du prix à la production par rapport au prix à la consommation est d'environ 45% pour l'emmental bio et d'environ 46% pour l'emmental conventionnel (voir tableau 3).⁴ La comparaison des écarts de prix entre le prix à la consommation et le prix à la production montre que la variante bio présente un écart de prix environ 1,37 fois plus important que l'emmental non bio correspondant. Etant donné que le processus de fabrication d'un emmental bio et d'un emmental conventionnel ne diffère plus guère après la production du lait cru nécessaire, on peut se demander pourquoi la variante bio est proportionnellement plus chère.

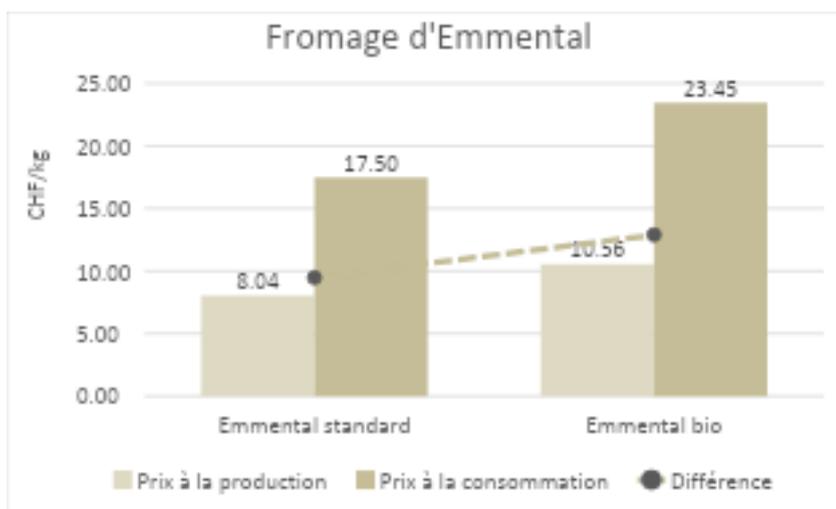


Figure 3 : Prix à la consommation et à la production de l'emmental en CHF/kg. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production. Les prix à la

⁴ Les calculs ont été effectués en partant du principe que 12 litres de lait cru sont nécessaires pour produire 1 kilogramme d'Emmentaler AOP (source www.emmentaler.ch).

production se basent sur l'hypothèse qu'il faut 12 litres de lait cru pour produire un kilogramme d'Emmentaler AOP.

6 Prix des produits carnés

Pour les produits carnés, les prix de la viande de bœuf hachée, de l'escalope de bœuf, du filet de porc et du jambon de derrière ont été saisis. Les prix à la production pour les bovins et les porcs de boucherie ont été obtenus auprès de l'Union suisse des paysans.⁵ Les prix à la consommation proviennent des sites Internet des produits de Migros et Coop, en faisant ici aussi la distinction entre "standard bas", "standard haut" et "bio". Pour le jambon cuit bio, seul le jambon cuit bio Naturaplan de Coop a été utilisé, car aucun produit comparable n'était indiqué chez Migros. Pour le filet de porc, aucune distinction n'a été faite entre "standard bas" et "standard haut" en raison du manque de choix de produits. Les prix présentés dans la figure 4 montrent un schéma clair : les variantes Bio présentent un écart de prix plus important entre le prix à la consommation et le prix à la production que leurs alternatives standard. En particulier, par rapport à la variante bon marché, les différences sont beaucoup plus importantes pour la viande bio. Les résultats sont cohérents avec les conclusions des études sur la valeur ajoutée menées jusqu'à présent sur le marché suisse de la viande (Binswanger, 2022).

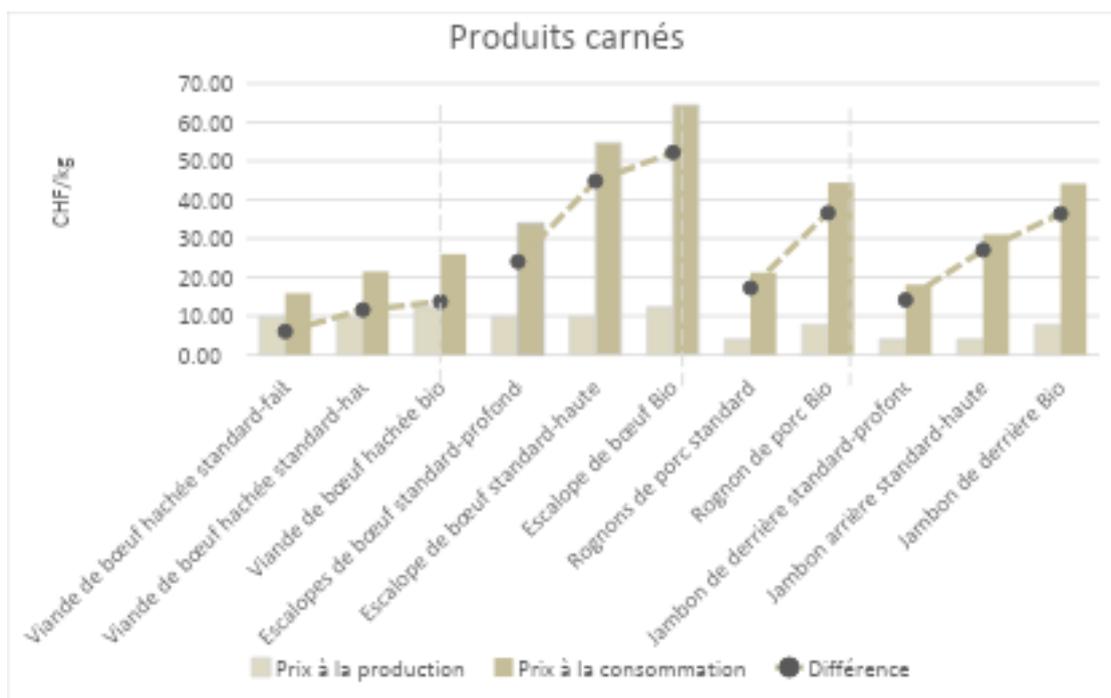


Figure 4 : Prix à la consommation et prix à la production pour les produits carnés en CHF/Kg. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

7 Prix des pommes de terre

Les prix indicatifs de Swisspatat (état au 15.09.2023) ont été utilisés comme base pour les prix à la production des pommes de terre. Par rapport à la variante de prix bas, la différence de prix entre le

⁵ Prix à la production utilisés : Bovins RG conventionnels : QM, T3, franco abattoir ; bovins RG Bio : T3, Migros Bio-Weide-Beef, franco abattoir ; porcs de boucherie conventionnels : moyenne du prix variable QM prix de base, franco abattoir ; porcs de boucherie Bio : franco abattoir (état au 11.08.2023). Les pertes de valeur des animaux n'ont pas été prises en compte.

prix à la consommation et le prix à la production est presque 8 fois plus élevée pour les pommes de terre bio (cf. figure 5 et tableau 2). Dans la variante "standard élevé", la différence de prix pour le bio est presque 4 fois plus élevée. On constate donc une nette différence de prix, nettement supérieure à celle des produits laitiers et carnés.

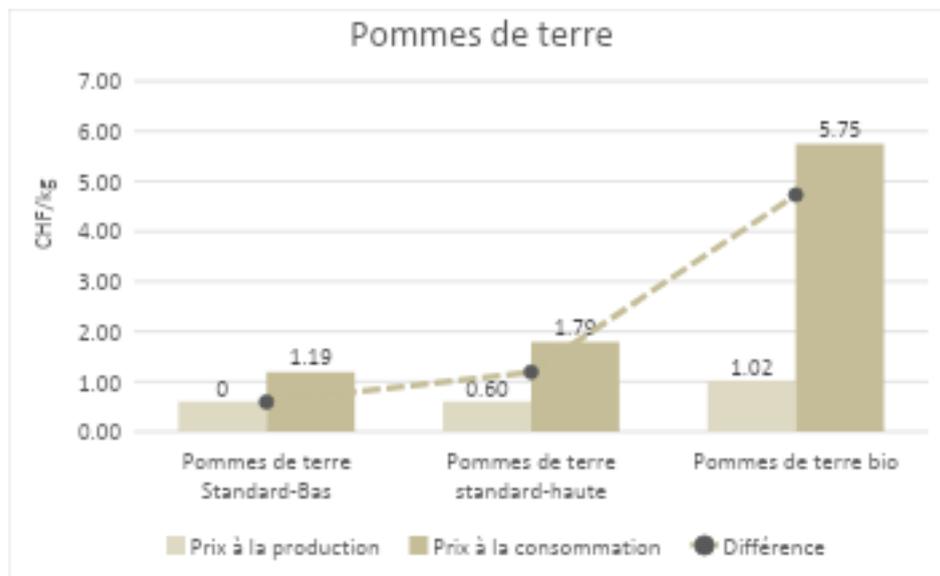


Figure 5 : Prix à la consommation et à la production des pommes de terre en CHF/Kg. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

8 Prix des œufs

Les prix à la production des œufs ont été obtenus directement auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. Les prix utilisés sont ceux des œufs à la ferme, >53g, TVA comprise, et une distinction est faite entre les trois catégories de produits "élevage au sol", "élevage en plein air" et "bio" (état au 01.07.2023). Les prix à la consommation (état au 18.08.2023) ont été relevés chez Migros et Coop et comprennent les prix des œufs à bas prix (M-Budget et Prix Garantie d'élevage au sol, paquets de 15 pièces), des œufs standard d'élevage en plein air (paquet de 6 pièces) ainsi que des œufs bio (également d'élevage en plein air avec 4-6 pièces par paquet).

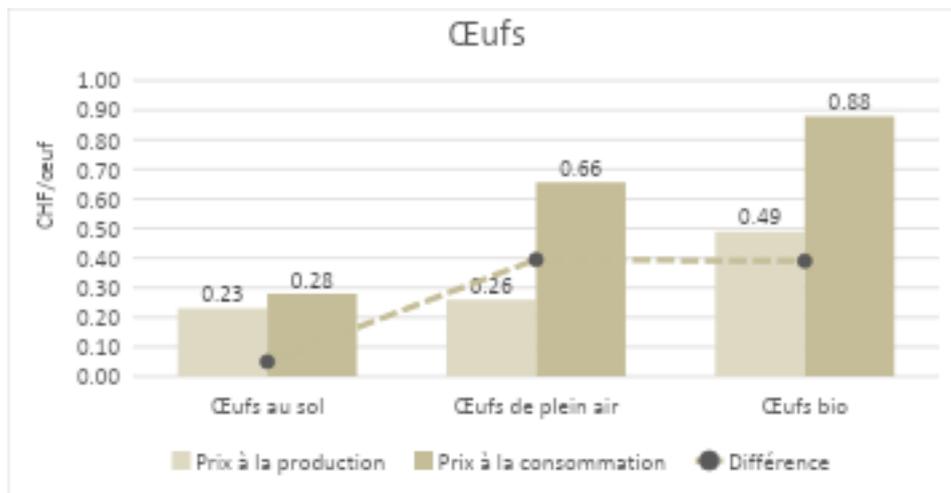


Figure 6 : Prix à la consommation et à la production des œufs en CHF/œuf.
La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

Bien que la différence de prix entre le prix à la consommation et le prix à la production des œufs bio et des œufs de poules élevées en plein air (voir tableau 2) ne soit guère différente, la différence de prix des œufs bio est environ 8 fois plus élevée que celle des œufs bon marché. Une partie de cette différence peut être attribuée à la taille inégale des emballages (plus l'emballage est grand, plus le prix unitaire à la consommation est bas). Si l'on considère dans la figure 6 les prix à la production pour l'élevage au sol et l'élevage en plein air, un œuf de plein air n'est que 3 centimes plus cher qu'un œuf d'élevage au sol, indépendamment de la taille de l'emballage. En revanche, au supermarché, l'œuf de poule élevée en plein air coûte en moyenne 38 centimes de plus que l'œuf de poule élevée au sol, et l'œuf bio en moyenne 60 centimes de plus.

9 Prix des carottes

Comme aucun prix réel à la production n'est publié pour les carottes en Suisse, les prix indicatifs du Rapport agricole 2022⁶ pour les carottes conventionnelles⁷ et les carottes bio⁸ ont été utilisés ci-après. Les prix à la consommation proviennent de Migros et Coop (état au 22.08.2023). La différence de prix entre le prix à la production et le prix à la consommation est environ 7 fois plus faible pour les carottes du segment à bas prix que pour celles du segment bio (voir figure 7 et tableau 2). Si l'on compare les carottes bio avec le segment des prix moyens, cette différence se relativise, l'écart entre le prix à la production et le prix à la consommation étant environ 1,29 fois plus important pour les carottes bio.

⁶ <https://agrarbericht.ch/fr/marche/developpement-du-marche/prix-a-la-production>

⁷ Prix indicatif franco grand distributeur Suisse Garantie/(IP), frais d'emballage exclus, lavé, lfco, TVA exclue, RPLP incluse, état 2021

⁸ Prix indicatif franco grand distributeur, lfco, suppléments inclus, état 2021

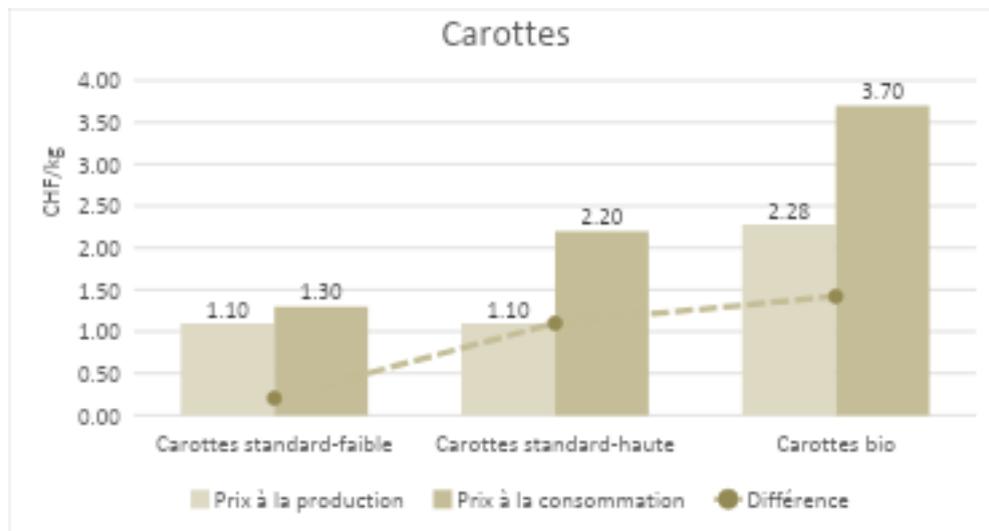


Figure 7 : Prix à la consommation et à la production des carottes en CHF/Kg.
La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

10 Prix des pommes

Comme aucun prix réel à la production n'est relevé pour les pommes en Suisse, les prix indicatifs de Fruit-Union Suisse (pommes conventionnelles⁹) et de Bio Suisse (pommes bio¹⁰) ont été utilisés comme base d'estimation pour les prix à la production. Les prix à la consommation ont été relevés par Migros et Coop, la variété de pomme Gala, très appréciée en Suisse, ayant été étudiée dans sa version bio et standard.¹¹

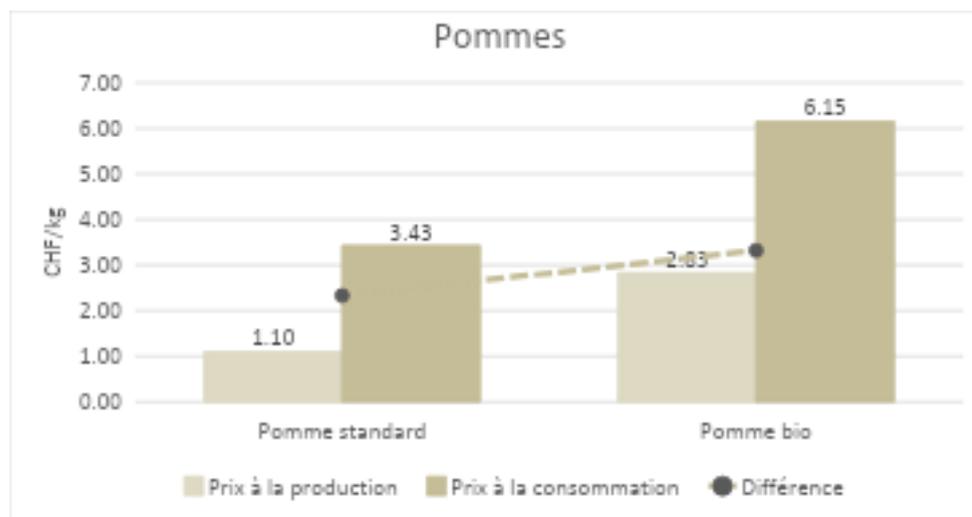


Figure 8 : Prix à la consommation et à la production pour les pommes (variété Gala) en CHF/Kg. La différence correspond au prix à la consommation moins le prix à la production.

Pour une pomme bio, la différence de prix entre le prix à la production et le prix à la consommation est environ 1,43 fois plus importante que pour une pomme conventionnelle (voir figure 8 et tableau 2). En comparaison européenne, ce rapport entre les différences de prix n'est cependant pas exceptionnellement élevé. Par exemple, en 2020, la différence de prix des pommes bio était 1,61 fois plus élevée que celle des pommes conventionnelles en France, 1,21 fois en Italie et 1,69 fois en Angleterre (Orsini, et al., 2020).

⁹ Bulletin des prix Fruits à pépins de table du 09.03.2022, variété Gala (65-85mm) classe 1.

¹⁰ Fruits à pépins de table bio : bulletin de prix indicatif 2023/2024, franco grand distributeur (sac de 1.5Kg) normalisé à CHF/1Kg.

¹¹ Comme aucune pomme Bio Gala n'a été trouvée pour Migros, les "pommes Bio Saison" de Migros, dont le prix est similaire à celui des pommes Bio Gala de Coop, ont été utilisées comme unité de comparaison.

11 Résumé

Quelle est l'ampleur des différences de prix entre les produits bio et conventionnels et quelle est la part de ces différences qui est rémunérée aux producteurs ? Pour répondre à ces questions, la présente étude a examiné les prix à la production et à la consommation de différents produits suisses et a analysé les données relatives aux produits laitiers et carnés, aux pommes de terre, aux œufs, aux carottes et aux pommes. Le manque de transparence du marché alimentaire suisse en ce qui concerne la fixation des prix rend difficile l'étude de la chaîne de création de valeur des différents produits. Ainsi, pour de nombreux produits, les prix à la production effectivement réalisés ne sont pas accessibles au public, raison pour laquelle la présente étude a dû se baser sur des prix indicatifs pour certains produits.

Les plus grandes différences entre les produits bio et conventionnels en ce qui concerne les écarts entre les prix à la consommation et les prix à la production ont été observées pour les produits carnés, les pommes de terre, les œufs et les carottes. Pour ces produits, l'écart entre le prix à la production et le prix à la consommation était jusqu'à 8 fois plus élevé pour la variante bio que pour la variante conventionnelle (voir tableau 2). Les valeurs des indicateurs varient fortement d'un groupe de produits à l'autre et sont généralement plus faibles pour la catégorie de produits "standard-haut" que pour la catégorie de produits "standard-bas".

Produit	Standard-profondeur	Standard-haute	Standard
Lait entier pasteurisé	1.44	1.03	-
Yaourt	-	-	1.62
Emmental	-	-	1.37
Viande de bœuf hachée	2.28	1.18	-
Escalopes de bœuf	2.17	1.43	-
Rognon de porc	-	-	2.12
Jambon de derrière	2.76	1.44	-
Pomme de terre	8.03	3.55	-
Œufs	7.99	0.97	-
Carottes	7.50	1.36	-
Pommes	-	-	1.43

Tableau 2 : Les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux valeurs des indicateurs, c'est-à-dire aux rapports entre les différences entre le prix à la consommation (PC) et le prix à la production (PP) des produits bio et conventionnels ($\frac{KP_{Bio} - PP_{Bio}}{KP_{konv.} - PP_{konv.}}$). Pour les produits pour lesquels il n'y a pas de différenciation entre "standard-bas" et "standard-haut", seul le "standard" est indiqué.

12 Conclusion

La question de savoir dans quelle mesure ces différences de prix disproportionnées pour les produits bio sont justifiées ne peut être résolue que si la chaîne de création de valeur est rendue publique. Or, à l'heure actuelle, les grossistes ne l'ont pas encore fait. Les résultats de la présente étude ne permettent pas de déterminer avec certitude dans quelle mesure les différences de prix sont dues au pouvoir de marché des deux grands distributeurs suisses. Cependant, les différences de prix parfois

disproportionnées entre le prix à la consommation et le prix à la production pour les produits bio par rapport aux produits conventionnels rendent une telle conclusion plausible et soutiennent l'exigence d'une plus grande transparence des prix.

Les prix sur un marché peuvent être fortement influencés par le pouvoir de marché, de sorte que les producteurs et productrices sont injustement rémunérés parce que la concurrence est limitée et que le pouvoir de négociation est centré en faveur des acheteurs, c'est-à-dire les grandes chaînes de vente au détail et les grands distributeurs. Cela peut conduire à ce qu'un petit nombre d'entreprises tire vers le bas les prix qu'elles paient aux producteurs et productrices de leurs produits. En raison de la concurrence limitée, les producteurs sont contraints d'accepter ces prix pour pouvoir être présents sur le marché. Les prix peuvent être poussés à la baisse à tel point que les producteurs et productrices ont des difficultés à couvrir leurs coûts de production (Pawlak, Wyss, Barjolle, & Burrus, 2023) et ne sont donc pas incités à produire des produits respectueux des animaux et de l'environnement.

Les mécanismes de ce type ont également des conséquences économiques. Si l'on part d'un scénario hypothétique dans lequel les variantes de produits bio ne seraient plus chères que du montant couvrant les coûts supplémentaires pour le produit (c'est-à-dire valeur d'indicateur = 1), les dépenses de consommation suivantes seraient économisées chaque année - en supposant que les valeurs d'indicateurs et les parts des producteurs calculées dans cette étude soient correctes¹² : 12 millions de francs suisses pour le lait de consommation bio, 20.1 millions de francs suisses pour les pommes de terre bio et 35 millions de francs suisses pour les œufs bio. Même si ces montants ne correspondent qu'à une estimation grossière, ils illustrent le fait qu'un alignement des prix bio sur les prix des produits conventionnels est dans l'intérêt des consommateurs et qu'il faudrait créer plus de transparence dans la chaîne de création de valeur des produits bio.

¹² Les chiffres d'affaires des produits bio proviennent du rapport "Le bio en chiffres 2022" de Bio Suisse (Bio Suisse, 2022).

13 Bibliographie

- Binswanger, M. (2022). *Analyse de la valeur ajoutée de la viande de bœuf et de porc - Comparaison entre conventionnel, label et bio*. Bâle : Protection suisse des animaux PSA.
- Bio Suisse. (2022). *Le bio en chiffres 2022*. Consulté par https://www.bio-suisse.ch/dam/jcr:e37101a8-5af2-497d-95a4-c142931ec293/BiZ22_dt_230329.pdf
- OFAG, B. f. (18. 8 2023). *Administration fédérale admin.ch*. Consulté par <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home.html>
- Conseil fédéral. (2022). *Future orientation de la politique agricole - Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021*. Berne : Confédération suisse.
- Gazzarin, C., Meier, L., & Zimmert, F. (2020). *Analyse comparative des branches d'exploitation et du marché de différents standards de bien-être animal dans l'engraissement des porcs et des bovins*. Agroscope, Berne.
- Jean, B., & Sandra, I. (5. 10 2022). *Omerta dans le maraîchage : les raisons de la colère*. De la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) : <https://enquetes.frc.ch/marges-legumes> consulté.
- Orsini, S., Padel, S., Gambelli, D., Lernoud, J., Sanders, J., Solfanelli, F., . . . Zanolli, R. (2020). Beyond "mainstream" and "alternative" in organic food supply chains ; Empirical examples of added value distribution from eight European countries. *British Food Journal*, 798-812.
- Pawlak, R., Wyss, R., Barjolle, D., & Burrus, I. (2023). *Une étude de cas de la distribution de la valeur dans des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires selon le modèle Transparent Profit*. Université de Lausanne.
- Surveillant des prix. (2023). *Enquête préliminaire du Surveillant des prix concernant les prix des denrées alimentaires (bio) dans le commerce de détail*. Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).
- Protection suisse des animaux PSA. (2020). *Rapport PSA sur l'analyse des branches d'exploitation d'Agroscope concernant la couverture des coûts des prestations de bien-être animal*. Bâle, Suisse.
- Protection suisse des animaux PSA. (2021). *Analyse du marché du lait et des produits laitiers*. Bâle, Suisse.
- van Galen, M., Baltussen, W., Benus, M., Gardebroek, K., Hercegljć, N., Hoste, R., . . . Stokkers, R. (2021). *Agro-Nutri Monitor 2021 - Hoofdrapport ; Monitor prijsvorming voedingsmiddelen en analyse belemmeringen voor verduurzaming*. Wageningen (Pays-Bas) : Wageningen Economic Research.

14 Annexe

Produit	Prix à la production	Prix à la consommation	Différence de prix	Part du producteur
Lait standard bas	0.64	1.40	0.76	45%
Lait Standard-Haut	0.64	1.70	1.06	37%
Lait bio	0.85	1.95	1.10	44%
Yogourt standard	0.64	3.30	2.66	19%
Yaourt bio	0.85	5.22	4.37	16%
Emmental standard	8.04	17.50	16.83	46%
Emmental bio	10.56	23.45	22.58	45%
Viande de bœuf hachée standard basse	9.90	15.90	6.00	62%
Viande de bœuf hachée standard-haute	9.90	21.50	11.60	46%
Viande de bœuf hachée bio	12.30	26.00	13.70	47%
Escalopes de bœuf standard-profondeur	9.90	33.95	24.05	29%
Escalope de bœuf standard-haute	9.90	54.75	44.85	18%
Escalope de bœuf bio	12.30	64.50	52.20	19%
Rognon de porc standard	4.00	21.25	17.25	19%
Rognons de porc bio	7.80	44.45	36.65	18%
Jambon de derrière standard-profondeur	4.00	18.15	14.15	22%
Jambon arrière standard haut	4.00	31.05	27.05	13%
Jambon de derrière Bio	7.80	44.20	36.40	18%
Pommes de terre standard-profondeur	0.6	1.20	0.60	50%
Pommes de terre standard-haute	0.60	1.79	1.19	34%
Pommes de terre bio	1.02	5.75	4.73	18%
Œufs sol	0.23	0.28	0.05	82%
Œufs plein champ	0.26	0.66	0.40	40%
Œufs bio	0.49	0.88	0.39	56%
Carottes standard bas	1.10	1.30	0.20	85%
Carottes standard-haute	1.10	2.20	1.10	50%
Carottes bio	2.28	3.70	1.42	62%

Pomme standard	1.10	3.43	2.33	32%
Pomme bio	2.83	6.15	3.32	46%

Tableau 3 : Les prix à la production comprennent également des prix indicatifs (voir tableau 1). Les prix à la consommation correspondent à la valeur moyenne des prix à la consommation respectifs de Migros et Coop. La colonne "Différence de prix" désigne la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production. Les prix à la production de l'Emmentaler AOP se basent sur l'hypothèse qu'il faut 12 litres de lait cru pour produire un kilogramme d'Emmentaler AOP.